



**Département  
du Val d'Oise**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GARGES LES GONESSE**

**N° d'Ordre :  
06/2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 13 mai 2026**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Administrateurs présents :** Yvette Langlois, Thierry Le Ralle, Maria Morgado, Sylvie Letourneau, Gilbert Keopraseuth, Aimé Lachaud, Sophie Almasan, Véronique Szpak, Samuel Laguerre, Hoto Gakpe, Zaouah Ladjal, Sarah Ngo Libobi, Marie Thérèse Lesur, Françoise Faucher, Moussa Dembele

**Administrateurs excusés :** Anne Lebehrec,

**Administrateurs absents :**

**Objet : Délibération portant adoption du règlement intérieur du conseil d'administration**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29,

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-29.

Le Conseil d'Administration, entendu son rapporteur, décide

D'ADOPTER le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS tel que présenté en annexe

DIT que ce règlement définira l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration du CCAS

PRECISE que ce règlement peut, à tout moment, faire l'objet de modification par délibération du conseil d'administration

**Délibération adoptée :**

Ont voté pour ...16

Ont voté contre ...0

Abstentions ....0

Ne prend pas part au vote ...0.

Fait à Garges-lès-Gonesse le 13 mai 2026

Pour extrait conforme,

Cette délibération est  
affichée le :

Le Président du CCAS,

Benoit JIMENEZ

Annexe Règlement intérieur